

GT IFAQ 12/10/2018

Présentation du nouveau dispositif de financement à la qualité

Modèle 2019 et cible

Task Force Réforme du financement du système de santé

Contexte et sens de la mesure



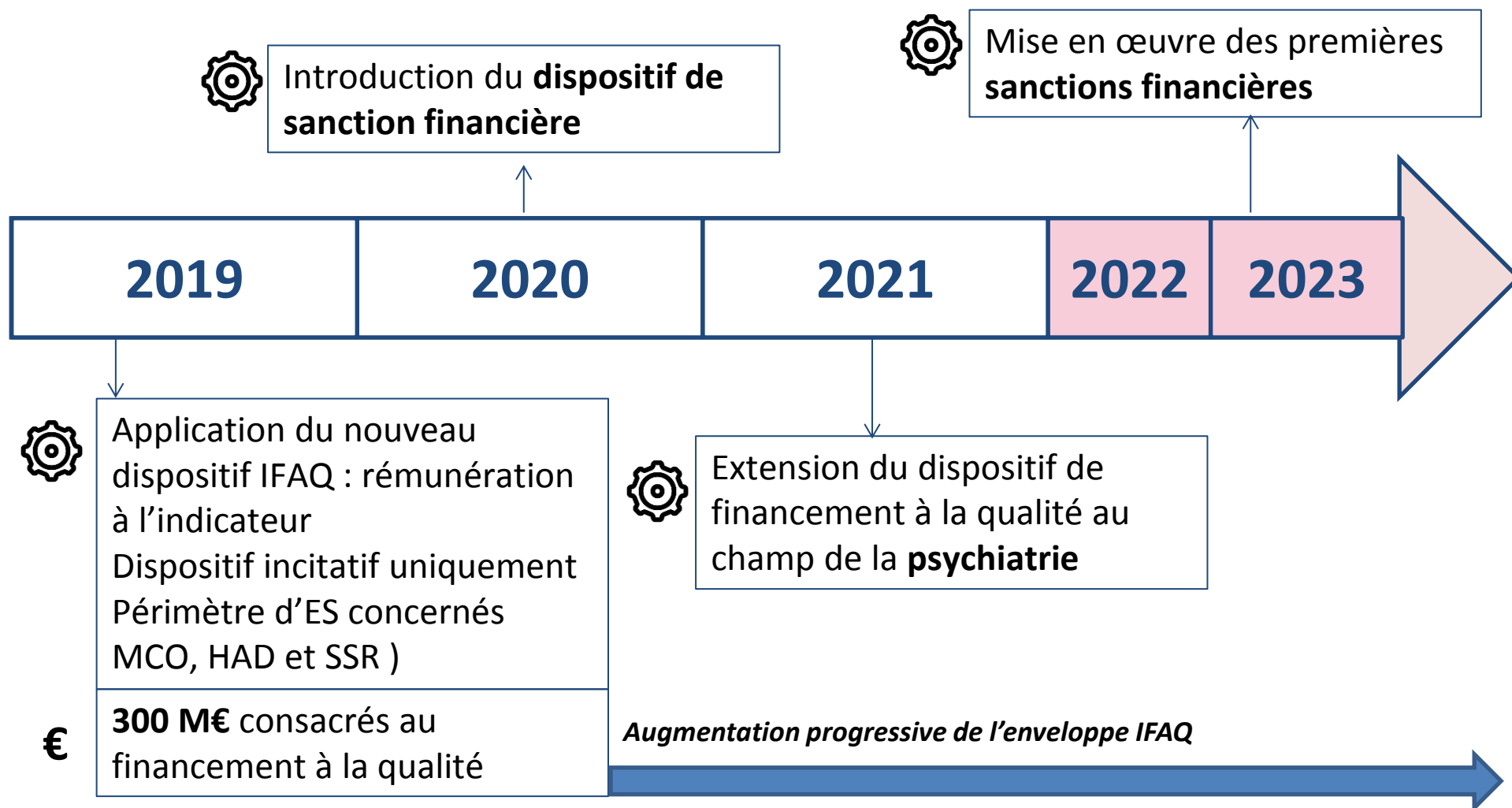
Pourquoi ?

- Le modèle de financement des établissements fait une **place trop faible à la qualité**
- Le dispositif IFAQ **a ouvert la voie** à une rémunération de la qualité globale pour les établissements de santé

Comment ?

- La qualité va venir **s'intégrer dans les dispositifs de financement**, à la fois, pour des parcours de soins mais aussi au niveau global pour les établissements
- Le nouveau modèle IFAQ **reprend les acquis** du dispositif antérieur, avec une **nouvelle ampleur** et un **nombre d'indicateurs resserré mais évolutif**

Calendrier général



Principes du nouveau dispositif IFAQ (1/2)

Une remuneration à l'indicateur

Rémunération des ES les mieux classés et de ceux ayant le plus fortement progressé

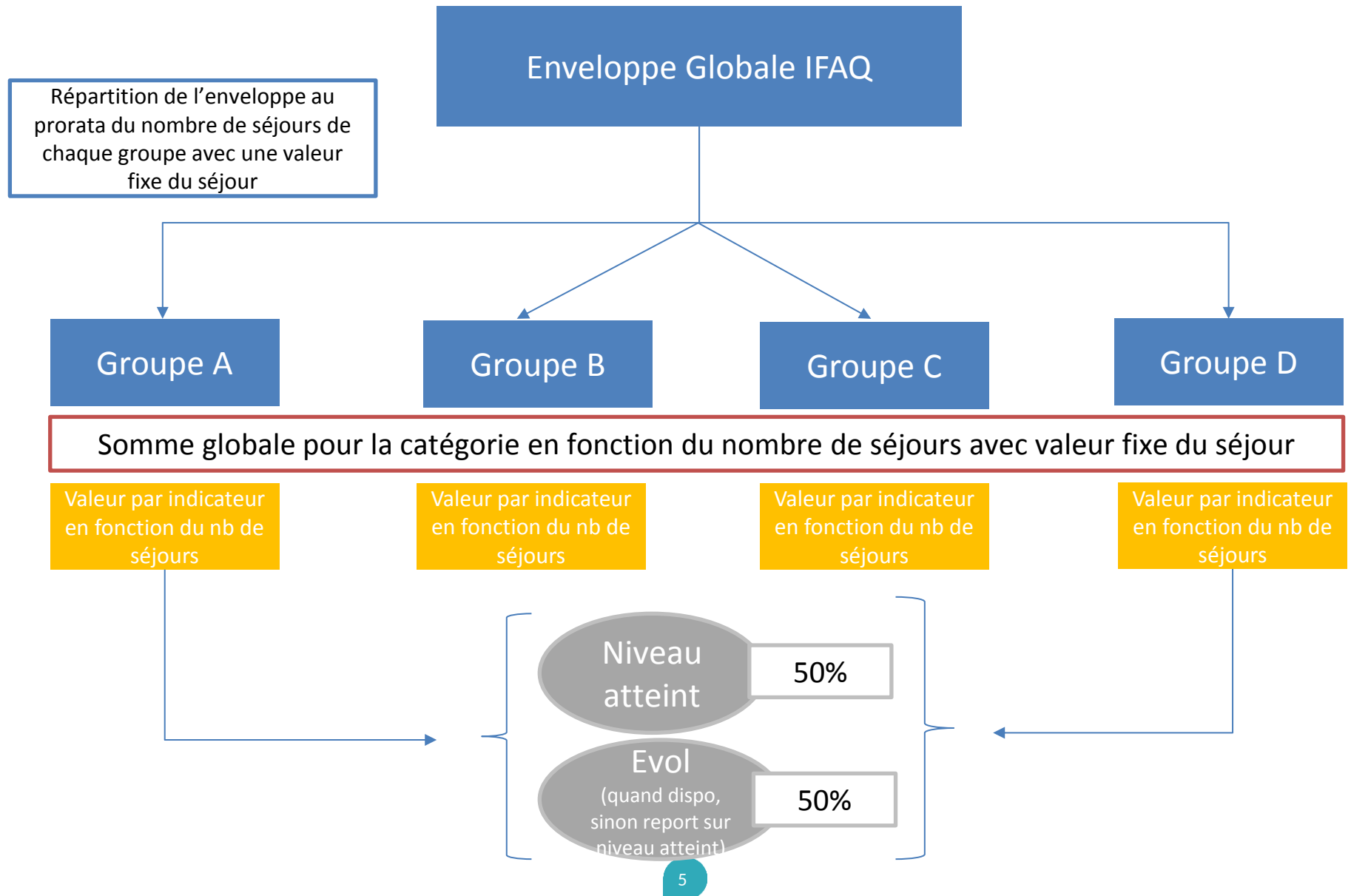
Comparaison des ES

- **Par indicateur** sur le niveau atteint (valeur de l'indicateur) et l'évolution
- Au sein de **catégories homogènes** définies sur la base de critères de champ d'activité, taille et degré de spécialisation du case-mix

Indicateurs pris en compte

- Un panel d'indicateurs **plus restreint par type d'activité** (environ 10 pour le MCO)
- Des indicateurs **transversaux** qui s'appliquent à plus d'ES contrairement aux indicateurs de spécialités

Principes du nouveau dispositif IFAQ (2/2)



Garanties liées au dispositif de sanction

1. Seuls certains indicateurs seront concernés par le dispositif de sanction (ex : e-Satis, QLS)
2. Les seuils de sanction seront fixés par indicateur en fonction de la distribution observée des scores des ES
3. L'ES ne se voit pas appliquer une sanction les deux premières années où il obtient un score inférieur au seuil de sanction mais en est informé par le DGARS

→ *La sanction financière ne s'applique qu'après trois années consécutives de non atteinte du seuil d'acceptabilité sur le même indicateur*
4. Un plafond est fixé au niveau législatif et limite le montant global de la sanction à 0,5% des recettes annuelles Assurance Maladie de l'établissement
5. Une marge d'appréciation est laissée au DGARS qui peut ne pas appliquer la sanction en cas de "conditions particulières propres à un établissement"

Bases juridiques

Révision de l'article L 162-23-15 CSS

- Remplacement de **critères** par **indicateurs**
- Introduction de la **possibilité de sanction**
- Extension à la **psychiatrie**

PLFSS 2019

Nouveau décret IFAQ

- **Catégories d'indicateurs** intégrés au modèle
- **Modalités de détermination** de la dotation complémentaire *(et de la sanction financière)*
- *Principes de **fixation des seuil de sanction** pour les indicateurs*

Publié avant
le 31/12/18

Arrêté unique annuel

- **Liste des indicateurs :**
 - **Intégrés au modèle IFAQ**
 - **Diffusés publiquement**
- **Seuils de sanction** pour chaque indicateur

Publié avant
le 31/12 de
l'année N-1

Indicateurs pris en compte en 2019

- **Indicateurs recueillis en année N sur les données d'activité N-1** (les dates de la campagne de recueil sont inchangées)
- **Arrêt des bases e-Satis et oSIS au 15 octobre**
- **Alignement entre IFAQ et diffusion publique**
 - └ Prise en compte des valeurs pour les classements mais maintien de la présentation en classes pour la diffusion publique
- **Le pool d'indicateurs à intégrer dans le modèle sera évolutif :**
 - └ Objectifs d'intégrer plus d'indicateurs de résultats calculés à partir des bases médico-administratives ou rapportés par les patients (PREMs et PROMs)
 - └ Intégration des fédérations à la réflexion sur les indicateurs

Modifications dans le recueil des indicateurs

- **Recueil annuel des indicateurs** (les indicateurs du dossier patient sont recueillis, à nouveau, en 2019)
- **Recueil au niveau de l'entité géographique**

Liste des indicateurs MCO

indicateurs	commentaires	Année d'expérimentation	1 ^{ère} Année du recueil
Certification	Dernière décision applicable à l'ES // modalités de prise en compte à définir		
Qualité de la lettre de liaison	Source HAS	2016	2017
Qualité lettre de liaison chirurgie ambulatoire	Source HAS	2017	2018
e-Satis MCO + 48h	Source HAS	2015	2016
e-Satis chirurgie ambulatoire	Source HAS	2017	2018
Taux de séjours disposant de prescriptions de médicaments informatisées D3-1	Source oSIS (HN)		2012
IP DMS	Indice de performance de la durée moyenne de séjour		
Prise en charge de la douleur	Source HAS	2018	2019
Taux absentéisme	Source DADS		
ICSHA.3 Rapport entre le volume de produit hydro alcoolique (PHA) délivré au sein de l'établissement dans les différents services de soins et le volume minimal théorique de PHA à délivrer que l'établissement doit dépasser	Source HAS	2017	2018

Liste des indicateurs SSR

indicateurs	commentaires	Année d'expérimentation	1ère Année du recueil
Certification	Dernière décision applicable à l'ES // modalités de prise en compte à définir		
Qualité de la lettre de liaison	source HAS	2016/2018	2017/2019
Taux de séjours disposant de prescriptions de médicaments informatisées D3-1	Source oSIS (HN)		2012
Prise en charge de la douleur	Source HAS	2018	2019
ICSHA.3 rapport entre le volume de produit hydro alcoolique (PHA) délivré au sein de l'établissement dans les différents services de soins et le volume minimal théorique de PHA à délivrer que l'établissement doit dépasser	Source HAS	2017	2018
Projet de soin projet de vie	Source HAS	Simulation 2017	2018

Liste des indicateurs HAD

indicateurs	commentaires	Année d'expérimentation	1 ^{ère} Année du recueil
Certification	Dernière décision applicable à l'ES // modalités de prise en compte à définir		
Taux de séjours disposant de prescriptions de médicaments informatisés D3-1	Source oSIS (HN)		
ICSHA.3	Source HAS	2017	2018
Tenue du dossier patient 2	Source HAS	2016	2018
Suivi du poids	Source HAS		2014
Traçabilité du risque d'escarre	Source HAS		2014
Coordination en HAD	Source HAS	2016	2018

Prochaines étapes

- Stabilisation de la catégorisation des ES
- Etude d'impact : simulation des effets revenus du dispositif envisagé sur la base de la nouvelle catégorisation et des résultats des indicateurs
- Présentation au GT IFAQ de la catégorisation avant la fin d'année 2018
- Association du GT IFAQ dans les réflexions sur l'évolution des indicateurs à intégrer dans le modèle